

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 06 Juillet 2017, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, BOIX Annie, Sylvie DORLEANS, Déborah LEGER. Messieurs Olivier BONNAFOUX, Cyrille COCOLON, Gilles COSTE, Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean FULCRAND, Christophe LAFFONT, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusé : Mme LACLAU Corinne (procuration Mme DORLEANS Sylvie)

Absent :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : Serge FIRINGA

Avant de dérouler l'ordre du jour Mme le maire propose au conseil l'étude de deux rapports supplémentaires : rapport sur l'eau du SIEVH, changement des statuts du SIEVH.

Le conseil approuve à l'unanimité l'étude de ces deux rapports supplémentaires au cours de la séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 Juin 2017 : à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR :**

#### DELIBERATION N°1 : DELIBERATION MONTANT TAXE DE RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT CHEMIN DU PUECH BOURDEL

Exposé de Mr NEGROU et Mr PINGAUD

Mr NEGROU explique que le chemin du Puech boudel n'est pas desservi par le réseau d'assainissement de la commune. Une extension du réseau d'assainissement pour ce chemin est prévue, il permettra le raccordement de cinq maisons sur fosse septique actuellement.

Mr PINGAUD expose que la dernière extension du réseau d'assainissement au chemin des horts basses avait fait l'objet d'un montant de taxe de raccordement forfaitaire. Il préconise que cela soit la même chose pour le chemin du Puech bourdel. Une proposition de 1450 euros par logement est donnée. Il propose aussi de rencontrer les propriétaires des maisons avec plusieurs logements.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de 1450 euros de taxe de raccordement par logement.

#### DELIBERATION N° 2 : DELIBERATION TARIF LOCATION FOYER

Exposé de Mr PINGAUD.

Actuellement le foyer est loué pour un tarif de 100 euros aux administrés de Plaisan et 500 euros pour les non-résidents. Les charges d'entretien et les fournitures mises à dispositions étant plus importantes, une augmentation de 50 euros est proposée au conseil municipal pour les résidents de Plaisan.

Le tarif de location est fixé à compter du 14 juillet 2017 à 150 euros.

Vote : A l'unanimité.

### DELIBERATION N°3 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Exposé de Mme BOIX Annie.

Un sondage a été fait auprès des parents d'enfants scolarisés sur la commune concernant l'organisation du temps scolaire pour 2017-2018. Il y a eu 80 % de réponse. 75 % pour le retour à la semaine des 4 jours. Le conseil d'école s'est réuni le 30/06/2017 la semaine des 4 jours a été votée par 11 voix pour et 1 contre.

Mme DORLEANS demande des précisions sur la durée des journées l'année prochaine, Mme le maire répond qu'actuellement nous sommes en attente de la réponse du DASEN (délégué académique du service de l'éducation nationale) au sujet de la mise en place dans l'Hérault du temps scolaire 2017-2018, réponse prévue pour le 10 juillet. De plus, ce délai dans la transmission des informations nous pose des problèmes pour l'organisation des emplois du temps de nos agents.

Mme le maire demande au conseil son avis sur le retour ou non à la semaine des 4 jours.

VOTE : Pour la semaine des 4 jours à l'unanimité

### DELIBERATION N°4 : DELIBERATION MODIFICATION SIMPLIFIE DU PLU MISE EN PLACE OAP

Le PLU voté par l'ancienne municipalité a fixé des zones à urbaniser dans une deuxième phase. Compte tenu du développement de la Commune, souhaitant garder un équilibre dans les constructions et les aménagements de deux grands quartiers au Nord et au Sud du village, après l'approbation de la Commission urbanisme, Madame le Maire propose la création de deux zones en OAP. Le cabinet d'études qui accompagne la ville dans ses démarches finalisera ce dossier dans les semaines à venir.

Vote : une voix contre et 14 pour

### DELIBERATION N° 5 : POINT DE SITUATION TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Pas de vote

Il s'agit d'un point d'information sur le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes.

Exposé de Monsieur Pingaud adjoint aux finances.

En 2014 et 2015, des travaux importants ont été réalisés sur fonds propres, les élus n'ayant pas souhaité recourir à l'emprunt.

La communauté de communes, reprenant la gestion de l'assainissement en Janvier 2018, percevra donc les recettes affaissant à ces travaux via les taxes. Le Maire et les adjoints Messieurs Pingaud et Negrou sont chargés d'une négociation afin de limiter les pertes financières dues à ce manque à gagner.

De gros travaux restant encore à réaliser sur le budget M49, information est donnée aux membres du Conseil municipal sur le vote probable d'un emprunt lors du prochain Conseil pour financer ces travaux

### DELIBERATION N° 6 : INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Exposé de Mme le Maire :

Vu la délibération du 17 avril 2014 fixant les indemnités du maire et des adjoints.

Vu la note d'information n°ARCB1632021C du ministère de l'intérieur portant revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions des élus locaux.

Vu la demande de la préfecture de l'Hérault en date du 23 mars 2017 demandant la modification de la délibération du 17 avril 2014.

Mme le maire demande au conseil municipal d'entériner le changement du point d'indice de 1015 à 1022 et précise qu'il s'agit d'une très légère augmentation, 5.93 euros pour le maire et 1.71 euros pour les adjoints.

Vote : A l'unanimité

### Rapports complémentaires :

Changement des statuts du SIEVH : Exposé de Mr BONNAFOUX Olivier : Un changement de nom du SIEVH est nécessaire suite à l'adhésion des intercommunalités à ce syndicat. Le nouveau nom est Syndicat mixte des eaux de la vallée de l'Hérault.

Vote : A l'unanimité

Rapport prix et qualité su service : Exposé de Mme le Maire : Chaque année le syndicat rend un rapport sur le prix de l'eau et la qualité de l'eau. Copie a été distribuée à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce rapport.

### QUESTION DIVERSES :

Madame Dorleans demande quand sera abordé le sujet de la cantine : Madame le Maire répond que cet équipement indispensable pour les enfants de la Commune est prévu au programme 2014-2020. Cette question sera traitée dès le mois d'Octobre après la pose de la première pierre de l'Ucovia et l'inauguration du skatepark, des vestiaires et du nouvel Hôtel de Ville.

Monsieur Coste demande quand l'éclairage sera satisfaisant chemin de la révolution ainsi que la date des travaux route de Belarga.

Monsieur Negrou, adjoint lui apporte des éclaircissements (manque de candélabres...) pour le chemin de la révolution et lui précise que la route de Belarga est départementale Les services de la mairie sont en contact permanent avec le service des routes du Département. Celui-ci s'est engagé à refaire la chaussée lorsque tous les travaux en cours (lotissement) seront terminés.

Monsieur Fulcrand, conseiller municipal délégué au service public remercie l'implantation des élus de la Commune dans la vie de l'école et les festivités.

Monsieur Bonnafoux, conseiller municipal en charge de la forêt, de l'eau agricole et potable informe le Conseil des problèmes de stationnement route de Belarga.

Monsieur Laffont signale un camion mal garé rue de la mairie et des chiens errants dans le village.

Lever de séance 20 h 11.